

# Pogéis : l'inventaire collaboratif des sites à fort potentiel de gain écologique



Pogéis met en relation les détenteurs de foncier et les porteurs de projets de restauration écologique, tout en qualifiant le potentiel de gain écologique des terrains.

Le [potentiel de gain écologique](#) représente la **marge de progrès en termes de biodiversité** sur ce terrain. L'existence d'une telle marge de progrès est la condition première pour qu'un site puisse accueillir un projet de restauration écologique.

En identifiant des sites à fort potentiel de gain écologique, on peut **renforcer les continuités écologiques**, mais aussi identifier une **offre de compensation** à des aménagements futurs ([séquence Éviter - Réduire - Compenser](#)).

## Pogéis permet :

- De qualifier le potentiel de gain écologique d'un site, de manière automatisée, en mobilisant des données nationales relatives aux espaces naturels et à l'occupation du sol. Cette analyse **ne se substitue pas à une expertise de terrain**, mais constitue une première approche, utile pour étudier l'opportunité d'entreprendre une opération de restauration écologique.
- De faire connaître la disponibilité de ce site.
- De mettre en relation le propriétaire du site et un porteur de projet de restauration écologique.

## Il s'adresse :

- Aux propriétaires de foncier et aux organismes en charge de la remobilisation de sites en état d'abandon, qui peuvent déposer des sites et obtenir une évaluation de leur potentiel de gain écologique.
- Aux porteurs de projets de restauration écologique, qui peuvent identifier les sites disponibles, prendre connaissance de leurs caractéristiques, et contacter le propriétaire.
- Aux maîtres d'ouvrages ayant des obligations de [compensation écologique](#), ainsi qu'aux opérateurs de compensation et aux opérateurs de [SNCR](#).
- Aux experts, qui peuvent apporter des informations d'ordre scientifique et enrichir le descriptif des sites.
- A toute personne souhaitant apporter des informations générales sur le site, par exemple concernant son usage ou son histoire.
- A l'administration publique, pour l'accompagnement des projets ou l'instruction des demandes d'autorisation.

